

Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire

Mandat du président ou de la présidente

Nomination	Le président ou la présidente du Comité directeur de la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine documentaire (SNPD) sera nommé par le Comité.
Général	La présidence du comité directeur de la SNPD est une présidence tournante d'une durée d'un an, qui peut être renouvelé pour une période supplémentaire d'un an, à la discrétion du comité directeur. Le ou la titulaire a la responsabilité de travailler en collaboration avec le secrétariat pour préparer des rapports, établir les ordres du jour des réunions et approuver les comptes rendus des décisions.
Principales responsabilités	<ul style="list-style-type: none">• Assumer la direction du Comité selon les fonctions décrites dans le mandat du Comité et de toute autre manière appropriée, notamment en supervisant la logistique des opérations du Comité;• Convoquer et présider les réunions du Comité;• Veiller à ce que le Comité se réunisse régulièrement, au moins une fois par année en personne et tous les deux mois par téléconférence;• Établir un calendrier des réunions du Comité et préparer l'ordre du jour de ces réunions;• Avec l'aide du secrétariat, préparer l'ordre du jour et coordonner la préparation et la distribution des dossiers d'information pour les réunions du Comité;• Assigner les tâches aux membres du Comité ou aux groupes de travail au besoin;• Gérer le Comité de manière efficace et efficiente afin qu'il puisse assumer ses obligations et ses responsabilités.